
Séance du 8 Octobre 2018

Nombre de membres

en exercice : 11

présents : 9

votants : 9

L'an 2018, le 8 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth, Maire

Date de la convocation: 04/10/2018

Présents : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mmes : MARGAT Annie, MM : DA SILVA Jean, DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, ROLLERI Maurice, TOUCHET Alexis

Excusés : Mme LAGARDE Françoise, M. FROMET Mathieu

Secrétaire de séance: M. DENIS Bruno

1. Compte rendu du Conseil municipal du 3 septembre 2018

2. Compte-rendu des réunions

- Rencontre commerciale avec Groupama qui propose un service carte grise à 19,90€ et des réductions tarifaires aux élus.
- Rencontre avec la société Qualiconsult pour une démonstration du travail des drones pour des constats, diagnostics...

3. Devis Eglise : Remise en place du pilier soutenant la cuve des fonts baptismaux dans l'axe

Délibération 53/2018

Après l'intervention de Mme BOIS pour la restauration des Fonts Baptismaux, il a été constaté un décalage des deux piliers visibles et gênant.

Madame le Maire présente un avenant au devis de Mme Bois pour un montant de 1 350,00€ HT soit 1 620,00€ TTC pour la remise en place du pilier.

Ces travaux supplémentaires pourraient être subventionnés entre autre par la DRAC et le Conseil départemental de Loir-et-Cher.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant au devis de Mme BOIS pour un montant de 1 350,00€ HT soit 1 620,00€ TTC
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subventions
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

3.1 Devis Eglise : Diagnostic sur l'assainissement de l'église

Délibération 54/2018

Madame le Maire présente un devis de Mme RAMAT, architecte du patrimoine habilité à travailler sur un monument classé, pour un montant de 3 550,00€ HT soit 4 260,00€ TTC pour la réalisation d'une étude diagnostic permettant d'établir un état visant à améliorer l'assainissement général de l'église de Lorges.

Cette étude pourrait être subventionnée.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider le devis de Mme RAMAT pour un montant de 3 550,00€ HT soit 4 260,00€ TTC
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subventions
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

3.2 Devis Eglise : Restauration de la porte principale de l'Eglise

Délibération 55/2018

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise CANON pour un montant de 3 658,00€ HT soit 4 389,60€ TTC pour la restauration de la porte d'entrée principale extérieur 2 vantaux.

Cette restauration pourrait être subventionnée.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider le devis de l'entreprise CANON pour un montant de 3 658,00€ HT soit 4 389,60€ TTC
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subvention
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

3.3 Devis Eglise : Restauration des boiseries du chœur

Délibération 56/2018

Madame le Maire présente trois devis de l'entreprise CANON pour un montant global de 9 281,00€ HT soit 11 137,20€ TTC pour la restauration des lambris du chœur de l'église et un devis de l'entreprise et devis de l'entreprise MARCHAND pour un montant de 10 400,00€ HT soit 12 480,00€ TTC pour la restauration du décor du chœur.

Cette restauration pourrait être subventionnée.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider les devis de l'entreprise CANON pour un montant de 9 281,00€ HT soit 11 137,20€ TTC
- de valider le devis de l'entreprise MARCHAND pour un montant de 10 400,00€ HT soit 12 480,00€ TTC
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subventions
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

3.4 Devis Eglise : Restauration du tableau "résurrection du Christ"

Délibération 57/2018

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise ROPION pour un montant de 8 242,00€ TTC pour la restauration du tableau "résurrection du Christ".

Cette restauration pourrait être subventionnée.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider les devis de l'entreprise ROPION pour un montant de 8 242,00€ TTC
- d'autoriser Mme le Maire à faire les demandes de subventions
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4. Devis BSTP

Délibération 58/2018

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des modifications ont été demandés à l'entreprise BSTP suite à une visite sur place avec VIATEC et un géomètre de l'entreprise.

De plus, le devis a été corrigé avec la suppression du béton désactivé et son remplacement par du bicouche même au niveau du jardin du souvenir.

Madame le Maire présente le dernier devis estimatif reçu de l'entreprise BSTP pour un montant de 39 545€ HT.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité

- de valider les modifications apportées au devis
- de valider le devis estimatif de l'entreprise BSTP
- d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5. Délégations au Maire

Délibération 59/2018

Considérant la délibération 49/2018 du Conseil municipal du 30/07/2018,

Vu la demande de la Préfecture par courrier du 06/09/2018 de préciser les délégations n°2, 16, 22 et 26,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier les délégations comme présenté ci-dessous :

- 2° De fixer, dans la limites de 1 000€ par an les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider la modification de la délégation au Maire n°2.

- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider la modification de la délégation au Maire n°16.

- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ;
Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider la modification de la délégation au Maire n°22.

- 26° De demander à tout organisme financeur, toutes subventions d'investissement et de fonctionnement susceptibles d'être accordées dans le cadre des projets communaux quel que soit la nature et le montant du prévisionnel de la dépense ;
Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider la modification de la délégation au Maire n°26.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Décisions modificatives

Délibération 60/2018

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement du monument aux morts place du souvenir)
 - o Compte 615231 - 2 710 €
 - o Compte 023 + 2 710 €
 - o Compte 2138 + 2 710 €
 - o Compte 021 + 2 710 €
- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement des travaux de peinture, de couverture et de réfection du mur derrière le Confessionnal par l'entreprise GUIMONT)
 - o Compte 615231 - 3 329 €
 - o Compte 615221 + 3 329 €
- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement de la facture supplémentaire pour l'aménagement du bureau d'accueil)
 - o Compte 615231 - 164 €
 - o Compte 023 + 164 €
 - o Compte 2183 + 164 €
 - o Compte 021 + 164 €
- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement des travaux de voirie parking du cimetière et les honoraires VIATEC)
 - o Compte 615231 - 10 000 €
 - o Compte 023 + 10 000 €
 - o Compte 2151 + 10 000 €
 - o Compte 021 + 10 000 €
- Chapitre 002 et 011 (pour intégrer l'excédent budgétaire du CCAS suite à sa dissolution au 31.12.2017)
 - o Compte 002 + 2 766.50 €
 - o Compte 615231 + 2 766.50 €

Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

7. Indemnités de conseil allouée au comptable du trésor

Délibération 61/2018

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité de l'attribution par les syndicats d'une indemnité spécifique aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur.

Le montant de cette indemnité pour l'année 2018 (pour 240 jours) s'élève à

Indemnité de conseil : 89,43€

Taux de l'indemnité : 50 %

Indemnité de confection du budget : 30,49€

Déduction CSG : 8,82€ / RDS : 0,58€ / 1% solidarité : 1.19€ soit 10.59€

Montant net : 109.33€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité :

- de donner une suite favorable à la demande

- d'octroyer une indemnité correspondant à 50 % de l'indemnité de conseil et à l'indemnité de confection du budget, déduction faite des sommes à précompter.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 1)

Questions diverses:

Eglise

- Les cloches sont visibles à l'église toutes les soirs de 17h30 à 19h jusqu'au 12/10/2018. Mme le Maire demande aux Conseillers de bien vouloir se relayer pour assurer l'ouverture de l'église.

- La bénédiction des cloches aura lieu ce vendredi 12/10/2018 à 18h30 à l'église et sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Commission travaux

- Une commission travaux doit être organisée d'ici la fin de l'année pour permettre les prévisions 2019 et 2020.

Cérémonies

- Cette année la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 15h en raison de l'inauguration du monument aux morts.

- Lorges doit organiser cette année la cérémonie du 5 décembre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

| | | |
|--------------------------|-----------------------|---------------------------|
| DA SILVA Jean | DENIS Bruno | DESREUMAUX Marc |
| FROMET Mathieu | GAGNAN Thomas | GLASZIOU Alexandre |
| LAGARDE Françoise | MARGAT Annie | ROLLERI Maurice |
| | TOUCHET Alexis | |